entre Mr. Mathieu Smeet et C° contre la société des «Bouchers de Tourcoing et Jules Van Aeckère, de Wervicq-sur-Mer.

On y battra sept paires. Mise au parc à 4 heures.

* * *

Jeudi, 5 mars, un important combat de coqs aura lieu chez M. Charles Desrousseaux, rue Pellart.

Cette partie se joue entre les amis réunis de l'Ours contre la société les Deux de Lille, les amateurs du 1er prix au grand concours de l'an dernier.

Chacun sait que l'enjeu est qui gagne 3[0 mort pour 200 fr.; les paires de plaisirs à 20 fr.; une série de beaux coqs est réservée pour affronter ce sérieux combat.

Rendez-vous pour les amateurs à 4 heures, l'entrée de la salle à 4 h. 1[4.

Mise au parc à 4 h. 1[2 très précises, afin de battre pendant le jour.

— Roubaix, 7e grand concours international de coqs du dimanche 8 mars 1896.

La série des cartes pour les places numérotées étant épuisée au dépôt chez M. Fleury Florin, 22, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix, l'organisateur du concours s'est empressé de faire retirer celles restées en trop aux dépôts de Tourcoing et Mouscron; les amateurs pourront donc s'en procurer de nouveaux au local du concours chez M. Fleury Florin.

Un accident de voiture

Mercredi, vers 6 heures 1[2 du soir, M. Edmond Delmasure, habitant Tourcoing, conduisait un cheval attelé, boulevard de Paris, quand, tout à coup, l'animal prit peur et s'emballa.

Un ouvrier, M. Emile Lenoir, 39 ans, demeurant à Fives, est tombé avec une tourie d'acide acétique sur le pavé qui mène au dégraissage de l'usine.

Dans la chute, le liquide brûlant s'est répandu sur ses vêtements et l'a brûlé assez grièvement sur le corps, du cou au ventre.

M. le docteur Montaigne, qui lui a donné les premiers soins, l'a fait transporter à son domicile, rue des Longues-Haies.

Concours de chiens ratiers

Le sieur Duponchelle, cabaretier, place du Trichon, informe les amateurs qu'une grande partie aura lieu chez lui, dimanche 8 mars, à midi précis. Black, à Scrapin, la moulure, contre Fox, à Vorathique.

Chaque chien aura 20 rats à détruire.

L'enjeu est de 100 francs.

Société des Anciens Sous-Officiers français

En raison de la Mi-Carême arrivant le 15 mars, la commission a décidé d'avancer d'une 8 jours la réunion générale et obligatoire qui aura lieu dimanche prochain, à cinq heures très précises du soir, café Delattre, place Fosse-aux-Chênes.

Elle espère que tous les sociétaires se feront un devoir d'y assister.

Ordre du jour :

1. Paiement des cotisations en retard et des amendes.
2. Rectification des adresses des Sociétaires.
3. Réception officielle du sergent Ledreux, rapatrié de Madagascar.

Bouchée de pain

Dans la journée du mercredi, l'Œuvre de la Bouchée de Pain a distribué 540 portions aux grandes personnes et 835 portions aux enfants.

Dans le refuge de nuit 25 lits ont été occupés.

Ivresse

Hier, vers sept heures du soir, Georges-Charles Demeulenaere, 20 ans, était ivre sur le boulevard de Beaurepaire et insultait les passants.

Un agent l'appréhenda et le conduisit au dépôt du 3e arrondissement.

Jeu de hasard

La police de sûreté a surpris mardi soir, rue Faidherbe, un colporteur, Eugène Dewavrin, 19 ans, demeurant rue Beaurewaert, 18, qui faisait jouer au jeu dit «Poses marquées». Contravention a été dressée.

Mendicité

Mardi soir, plusieurs individus mendiaient de porte en porte, rue Bernard. Un agent de police qui passait les interpella, mais à sa vue, tous prirent la fuite.

L'agent les poursuivit et parvint à arrêter un sieur Charles Dechêt, 28 ans, rattacheur, sans domicile fixe.

Dechêt a déclaré ne pas connaître les mendiants qui l'accompagnaient. Une enquête est ouverte.

THÉ CHAMBARD

LE PLUS AGREABLE DES PURGATIFS

CHANT TRIOMPHAL

La concurrence en vain plagie et se démène,
La palme du succès il sait la conserver ;
Les rivaux du Congo rencontrent la déveine ;
Contre son doux parfum nul ne peut concourir.

Un admirateur, au Sacomèter V. Voisier.

TOURCOING

Les orphéonistes «Crick-Sicks» à Rouen

La première répétition, faite mardi soir à l'Hôtel du Cygne, par la Société des orphéonistes Crick Sicks, en vue du concours international de chant auquel elle doit participer à Rouen les 26 et 27 juillet prochain, a donné les meilleurs résultats.

Il a suffi de faire appel à la bonne volonté des sociétaires anciens et nouveaux, pour que tous avec un empressement qui n'a d'égal que l'amour qu'ils professent pour le clocher natal dont l'honneur est engagé, sont accourus autour de leur chef, M. Louis Rosoor.

Dans une allocution qui a été très-applaudie, M. Edmond Masurel a remercié les choristes de leur zèle et de leur entrain et les a engagés à s'armer de courage, pour, dans quatre mois, marcher à l'assaut.

Disons à ce sujet que la lutte à Rouen promet d'être sérieuse ; notre vieil orphéon saura, nous en avons l'assurance, sortir vainqueur de ce tournoi artistique.

Les musiciens convoqués la semaine dernière ont qui, pour une raison quelconque, n'ont pu répondre à cet appel, sont instamment priés d'assister à la répétition qui aura lieu mardi 10 mars, à 8 heures trois quarts du soir, au local habituel.

Tourcoing. — *Solennité musicale.* — Le concert-matinée que doit donner dimanche prochain l'Association symphonique dans son magnifique local de la place Carnot, s'annonce comme devant être une solennité musicale excessivement brillante.

Outre un programme très bien composé, on doit y exécuter *Les Impressions d'Italie*, de M. Gustave Charpentier, notre concitoyen, qui a obtenu le grand prix de Rome en 1887.

Celui-ci, quoique bien jeune, est déjà arrivé à la célébrité, et les différentes œuvres produites par ce jeune musicien aux idées fécondes, l'ont classé au rang des maîtres.

Afin de permettre à nos lecteurs qui ont l'intention d'assister à ce brillant concert et d'en suivre avec plus de facilité tous les détails, nous leur donnerons ci-dessous quelques indications extraites de la partition.

A. Sénégnac. — C'est bientôt minuit. A la sortie des Ostéria ; les gars du pays clament sous les fenêtres de leurs fiancées de longues mélopées ardentes, parfois à trois, d'un accent vraiment farouche. A ces phrases amoureuses répondent des mandolines et des guitares. Puis le chant des jeunes hommes s'élève à nouveau et peu à peu s'éteint.

B. A la Fontaine. — Vers les ravins où s'épanchent les sources, d'où vont les jeunes filles, pieds nus, bras nus, la chemisette blanche très ouverte sur les épaules et sur la gorge hâlée. Graves, paisibles, la crosse du fusil posée à terre, elles, avec un lent balancement des hanches sous la rigidité du buste. Et c'est comme une théorie de prêtresses, superbes et pagaïennes, dévoulant dans la brûlante clarté du soleil leur silencieux cortège, tandis que, par instants, tonnant de la montagne, résonne le gai refrain des pâtres.

C. Molles. — Vers le soir, sur le chemin qui serpente dans les montagnes sabines, les mules trottent d'un pas égal, au rythme clair de leur clochette. C'est la *canzone* entonnée à pleine voix par la *muleteriere*, d'où résonnent tiendre et flûte qui impressionnent c'est la chanson tendre qui murmurent les belles filles aux yeux profonds, sérieux ou mieux, agenouillées dans les grandes charrettes qui remontent vers le village.

D. Son les cruns. — C'est fini, par les hautes solitudes de ces « désert de Serronde » qui domine la ville et d'où le regard embrasse les lieu et la mer. Ici, le quatuor avec son bandonéon nous paraît quelque sorte ce fond de tableau, cette étendue brulée de soleil, cette atmosphère ardente, un cor figurant la clochette du voisinage d'un monastère. Flûtes, les clarinettes, les harpes dissent les gazouillements des oiseaux, qui trillent éperdument comme grisés de chaleur et de clarté. Ces altos et ces violoncelles qui chantent, qui enfient peu à peu leurs sons, c'est l'âme, l'âme ardente des poètes, si vaste qui monte dans la solitude, cependant que grandit la sonnerie des églises et que les carillons envoient des ondes de bonheur, de Messe, de Matin même éveillent ceux des collines, croisent leurs sons sur une étendue de plusieurs octaves, passent sur le désert des cimes et vont se perdre au loin sur la mer bleue. Tout s'apaise, quelques sons de cloches s'agrestent encore, faibles et deux aux lointaines immensités.

E. — Nanaïl. — En cette dernière partie des *Impressions*, le compositeur s'est proposé de peindre musicalement Naples, sa population, sa vie toute extérieure et sa joie ... Ce sont, d'abord, des vibrations épaisses : chaleur, lumière, grouillement de foule. Il semble que de chaque rue s'envole des chants, des rythmes de danse, d'amoureuses langueurs de violon, d'amusants grincements de guitares.

Des appels se répondent, des musiques militaires s'entent fermentent, des orphéonies ; des danseuses frappant du pied le sol, promènent de groupe en groupe le berceaux des tarantelles.

C'est comme le grande chanson d'un peuple, Hymne de Naples au bord de son golfe d'azur, avec le ronflement de l'orage par intermittences, couvrant les mélodies sentimentales que des chanteurs naïfs lent sur les quais...

Et le soir venu, tandis qu'un feu d'artifice éclate en gerbes de lumière, en bouquets d'étoiles, qui planent et vont s'éteindre sur l'infini miroitement des flots.

M. Albert Masurel, le dévoué président de l'Association symphonique, n'a rien négligé pour que cette solennité soit digne du bon renom de la société, et s'est, à cet effet, assuré le concours d'artistes de grand talent, pour cette fête musicale qui s'annonce sous les meilleurs auspices.

Déjà, en effet, un grand nombre de places sont louées et nos concitoyens devront se hâter de retenir leurs billets, s'ils veulent assister à cette audition, qui est appelée, nous n'en doutons pas, à un succès considérable.

Les méfaits du vent

Ces deux jours on le vent a soufflé avec une extrême violence, des palissades et tuyaux de cheminées ont été renversés en grand nombre.

Des pannes ont été arrachées aux toitures et projetées sur le sol. Toutefois, aucun accident sérieux ne s'est produit.

La bâche d'une barraque de pommes de terre frites appartenant à M. Roussel, à la Malcense, a été arrachée mardi soir.

Plusieurs lampes et les rideaux qui garnissaient la baraque ont été brisés.

Un projet de fête militaire

Hier, M. Duvillier, président du Cercle des Officiers, et M. Fourmentin, président de la Fédération des Sociétés d'anciens militaires sont venus entretenir M. Masure-Six, conseiller général et adjoint au maire, du projet d'une grande fête militaire au cours de laquelle il serait fait aux titulaires de la médaille coloniale, remise officielle de cette médaille.

M. Masure-Six a approuvé pleinement l'idée qui venait de lui être soumise et a introduit aussitôt MM. Duvillier et Fourmentin près de M. le maire qui était également montré très favorable à la fête projetée.

Il a engagé les visiteurs à élaborer un programme qui lui serait soumis.

La fête aurait lieu le 29 mars.

Les vols au cimetière

Nous avons eu à diverses reprises l'occasion de parler de vols commis au cimetière central.

M. Vandenbroucke, rue d'Anvers s'était aperçu il y a quelques temps que différents objets déposés sur la tombe de son épouse avaient disparu.

On avait enlevé notamment une statue de la vierge et jusqu'à une photographie de la défunte.

Il y a quelques jours, ayant fait visite à une femme du voisinage, M. Vanhamme fut tout étonné d'apercevoir chez cette personne la photographie volée. Il interrogea la voisine sur la provenance de cette photographie et celle-ci lui déclara le tenir d'une fille Angèle Coussemans.

Cette fille est actuellement détenue à Lille, où elle purge une condamnation pour différents vols, notamment au cimetière.

Un atroce accident d'usine

Un jeune apprenti embroché par une tige de fer

La fabrique de tapis de M. Herbaux à Neuville a été mardi soir vers 5 h. 1[2, le théâtre d'un horrible accident.

Deux apprentis, Henri Avermate, 14 ans, et Vincent Quivron, du même âge, sont occupés en qualité de tireurs de cordes au métier qu'occupe M. François Bacoulomolier, lisserand.

Le premier de ces deux apprentis était monté au haut du métier pour s'assurer si les grilles étaient encore suffisamment garnies de bobines et de navettes.

Tout à coup, il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 5 mètres sur une broche de dévidoir.

La tige d'acier pénétra dans le flanc gauche du malheureux enfant et son extrémité ressortit par le flanc droit.

Les témoins de cet atroce accident furent pétrifiés d'horreur. Un ouvrier de M. J.-B. Baublomme parvint en s'armant de courage à retirer la broche du corps du pauvre petit.

Les matines constatèrent que les entrailles témoignaient que les intestins avaient été perforés.

On appela par téléphone M. le docteur Leduc, à Tourcoing, qui se rendit aussitôt à la fabrique Herbaux.

Après un pansement sommaire, le petit blessé fut transporté à son domicile, hameau du Casteret, à Mouscron.

Hier matin M. Leduc et deux docteurs de Mouscron se sont réunis en consultation. L'état de l'enfant a été considéré comme ne laissant pas d'espoir de le sauver.

Arrestation d'un déserteur

L'agent de sûreté Lecafette a arrêté hier après-midi, dans le quartier de la Croix-Rouge, le nommé Blaise Ferfay, originaire de Saint-Etienne, soldat au 106e de ligne à Châlons, qui avait déserté son corps depuis quatre mois.

Ferfay qui s'était réfugié en Belgique ne trouvant pas à gagner sa vie fut arrêté pour vagabondage et rejeté sur notre frontière.

Le malheureux est dans le plus complet dénuement.

Remis entre les mains de la gendarmerie il sera dirigé aujourd'hui sur Lille à la disposition de M. le général commandant le 1er corps d'armée.

Grave accident à un agent de police

Mardi, vers 9 heures du soir, l'agent de police Jules Alard, y était été envoyé en commissariat du 2e arrondissement, rue Nationale.

Le pavé était fort gras et l'agent avait aux pieds des chaussures en caoutchouc.

Arrivé à hauteur de la grille du jardin public, au moment où il voulut changer de trottoir, il glissa sur le milieu de la chaussée et vint tomber en contre-bas du trottoir, le long d'une maisonnière très malheureuse. En effet le genou droit porta dans le fil d'acier, tandis que la jambe rencontra la bordure du trottoir à arête vive.

L'agent revint malgré les souffrances qu'il endurait jusqu'au bureau central.

On fit appeler M. le docteur Brunet. M. Allard souffrait beaucoup, mais bien moins profondément des chairs sur le genou. Après un pansement complet, il fut reconduit à son domicile, rue Vandevenne.

Hier il souffrait beaucoup de sa jambe. La guérison sera assez longue.

Bondues. — Avant-hier matin, M. Doucamp, cultivateur à Bondues, chemin de Wambrechies, constata que son poulailler avait reçu durant la nuit la visite des maraudeurs.

Deux têtes de volailles se trouvaient sur le sol.

A quelque distance sur la route on ramasse les cadavres des deux poules.

Il y a lieu de supposer que le malfaiteur, qui s'était probablement promis de dévaliser tout le poulailler, aura été dérangé et, craignant d'être surpris, il se sera débarrassé des deux poules qu'il avait égorgées.

La gendarmerie de Tourcoing procède à une enquête.

Marcq-en-Barœul. — Dimanche dernier, fer mars, M. Lemes, directeur d'école à Lille, a fait devant une nombreuse assistance très intéressante à l'école communale de garçons de Marcq-en-Barœul (Bourg). Pendant une heure et demie, l'auditoire enchanté a tenu son audition sous le charme de sa parole et l'a transporté en imagination dans les régions pittoresques de la Suisse Méridionale et de la Haute-Savoie. Ces régions, M. Lemes les a visitées en touriste érudit et il en a dépeint les beautés et les ressources dans un récit plein de verve et d'éloquence.

Non félicitations bien sincères à M. Lemes pour cette belle conférence et félicitons aussi M. Merresse, le sympathique directeur de l'école du Bourg, pour le dévouement qu'il apporte à l'œuvre de l'enseignement populaire.

LILLE

Un enfant empoisonné

Autopsie du cadavre

L'autopsie du petit Maurice Mongin a eu lieu hier soir, à 5 heures et demie, à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine, par M. le docteur Cadiaux.

Les viscères de l'enfant et les intestins vont être soumis à l'analyse qui déterminera la nature du poison qui a amené la mort du pauvre enfant.

Tous les caractères de l'empoisonnement par le cyanure de potassium ont été relevés par le médecin légiste et si l'analyse des organes est indispensable au point de vue légal, il n'est pas permis de douter de sa présence dans le corps du petit Maurice.

Le flacon contenant le cyanure de potassium a été saisi. Il porte bien ainsi que nous l'avons indiqué hier, une étiquette avec mention «Iodure de potassium».

On peut même remarquer dans le fond du bocal, la présence de ce sel, en petite partie, tandis que la partie supérieure est occupée par le cyanure de potassium.

Ce poison violent a donc été versé sur l'iodure de potassium.

D'où provient l'erreur? Voilà ce que M. Delale, juge d'instruction, chargé de cette grave affaire, c-t chargé d'élucider.

Les vols

La police a arrêté Joseph Terby, 47 ans, manœuvre, sans domicile, pour vol de vêtements au préjudice de M. Usal, rue Saint-André, 129 ; Gustave Vrambout, journalier, rue des Etaques, sous inculpation de vol avec effraction d'une somme de 67 fr. au préjudice de ses logeurs, les époux Vandenberghe, cabaretiers,

Accident

Hier, vers sept heures du matin, M. Doyen Edouard, 36 ans, domicilié rue des Postes 268, travaillant chez M. Gaerminck, entrepreneur de déménagements, rue des Postes 261 bis, était occupé à nettoyer les écuries quand il reçut un coup de pied de cheval. La blessure étant assez sérieuse, M. Doyen a été transporté à l'hôpital de la Charité.

LE NORD

Un homme broyé par un train

A GONDECOURT

Mardi, le mécanicien du train de marchandises arrivant à 9 heures 1[2 du matin au passage à niveau entre Allennes et Gondecourt, aperçut un corps gisant sur la voie. Il stoppa aussitôt et, descendant de sa machine, il se trouva en présence d'un cadavre affreusement mutilé : une jambe était détachée du tronc et la tête était aplatie.

L'identité du cadavre a été promptement établie ; c'est un maçon, nommé Blanquart, âgé d'environ 54 ans, marié, ayant plusieurs enfants déjà âgés, et demeurant à Gondecourt, au Bout de Rue du Marais.

Le malheureux travaillait à Carvin, d'où il revenait hier soir. On suppose qu'il a été tamponné lundi par le train de 10 heures du soir ; deux trains auraient passé sur le corps mardi matin.

Le passage à niveau est dépourvu de barrière. On a tout simplement planté de chaque côté de la voie... un écriteau invitant les passants à prendre garde. Il est avoue que comme mesure de précaution c'est tout à fait insuffisant.

ARMENTIÈRES

La fraude. — Hier, vers midi, les douaniers du poste de la passerelle située près du pont de l'Abattoir, ont saisi un ballon de 25 litres, 12 paquets de cigarettes, 1,200 à 1,500 kilos de tabac de provenance étrangère. Deux individus, les nommés Louis Sénéchal, âgé de 21 ans, demeurant à Armentières, et Duvel ont été arrêtés.

A demain d'autres détails.

DUNKERQUE

L'ENFANT MARTYR

Le Parquet à l'hôpital

Mercredi matin, vers dix heures et demie, le parquet, représenté par le juge d'instruction et son greffier, s'est rendu à l'hôpital, où il a longuement interrogé le petit Léon Liébart, sur les mauvais traitements dont il a été victime de la part des parents désaturés.

L'enfant, dont le corps était enveloppé de pansements recouvrant ses horribles contusions, a relaté tous les barbares traitements que lui ont infligés ses père et mère. C'est d'une voix calme, tranquille, avec un clair regard intelligent, qu'il a répondu aux diverses questions du magistrat instructeur.

Il résulte de ses déclarations, que l'existence de ce microbe a été un continuel supplice. Aussi loin que le reportent ses souvenirs, il se voit crucifié journellement par ses parents, principalement par son père qui semblait prendre un barbare plaisir à le torturer.

Parfois, au cœur des nuits d'hiver, il le plongeait tout à coup dans un bassin, dans une cuvette remplie d'eau glacée où il le tenait jusqu'au moment où lui-même était fatigué et pris nait froid. Il attachait ensuite le bambin, avec une corde, au pied de son lit et le laissait dans cette position toute la nuit.

Ces parents sans entrailles restaient insensibles aux pleurs, aux supplications, aux cris de souffrances de leur enfant, et souvent, alors qu'il se tordait dans ses liens au pied de leur lit, plus mort que vif, ils s'amusaient à le taquiner.

Le petit Léon restait souvent des journées entières sans boire ni manger. Lorsqu'ils consentaient à lui donner quelque chose, quelque aliment, ses parents lui jetaient d'ordinaire, comme à un chien, un morceau de pain sec ou un os. Un jour on l'a de cela quelques semaines — le père voulut lui faire avaler quelque chose mangé dans un plateau et dont le chat avait déjà absorbé une partie !

Une nuit, comme l'enfant attaché presque nu au pied de son lit, se plaignait du froid qui l'envahissait, son père se leva en proférant des jurons et, prenant plusieurs minutes, promena des tisons ardents sur le corps de ce petit martyr, qui poussait d'horribles cris de cuisante souffrance. « As-tu encore froid? » répétait en ricanant le père bourreau.

L'enfant déclare qu'il a éprouvé les plus vives douleurs lorsque son père lui versait de l'acide sur ses plaies saignantes produites par les coups qu'il lui avait reçus. Souvent, pour étouffer ses cris, sa mère le baillonnait en lui enfonçant un mouchoir ou un bas dans la bouche.

Le petit Léon persiste à déclarer qu'au moment où il se hasardait Boulogne, son père, qui abandonné dans un bois une petite fille, Marguerite, qu'il aimait beaucoup, a-t-il dit, parce qu'elle était bossue pour lui.

C'est de cette époque que datent les traitements révoltants dont il a été victime et qui auraient certainement déjà amené la mort sans son excellente constitution.

Tout son corps, des pieds à la tête, est couvert de plaies affreuses et de contusions de couleur violacée. Il se trouve très heureux à l'hôpital, jamais sans doute il n'y fut battu.

Le juge d'instruction a consigné toutes les déclarations de l'enfant, qui serviront à l'acte d'accusation, lorsque ses parents seront traduits devant la cour d'assises. Ils seront poursuivis pour tentative de meurtre.

PAS-DE-CALAIS

BOULOGNE-SUR-MER

Le sinistre maritime

Boulogne, 4 mars. — La mer a rendu, hier soir, quatre cadavres : Beauvoir père et fils, L. turque et Delisaux père.

Aujourd'hui, à onze heures du matin, un cinquième cadavre a été rejeté à la côte de Wimereux.

Cette catastrophe fait quinze orphelins, et la veuve du patron Desbordes est sur le point d'être mère.

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

Audience des criées du 4 mars

Lille. — Rue du Pont-du-Lion-d'Or, 21, une maison de 75 cent. sur 7 m. 50 de jardin. Mise à prix, 2,000 fr. Adjugée 8,300 à M. Balleux.

Loos-les-Lille. — Grande-Route de Bethune 197 (derrière le kiosque d'arrêt des tramways), désignée au cadastre sous la rubrique rue du Bon-Pasteur, une propriété composée de deux bâtiments et 1309 m. q. de terrain. Mise à prix, 25,000 fr. Adjugée 23,000 à M. Desmazières.

Roubaix. — Angle des rues de Tourcoing et de St-Joseph, une maison à usage de Café. Mise à prix par suite de surenchère : 41,800 fr. Adjugée 43,400 fr. à M. Desmazières.

— Rue de la Chapelle-Carette 68 et 70, deux maisons mises en vente sur baisse de mise à prix fixée à 8,000 fr. ont été adjugées pour 10,050 fr. à M. Desmazières.

Tourcoing. — Rue de la Cloche 88, une maison à étage, au loyer de 600 fr. par an, plus les impôts. Mise à prix : 1,500 fr. Adjugée 8,200 fr. à M. Godron.

— Même rue 90, une maison semblable à la précédente. Mise à prix : 1500 fr. — Adjugée 8,600 fr. à M. Godron.

Armentières. — Contour de l'Eglise St-Vaast 24 et 25, deux maisons de rentier, mise à prix : 12,000 fr. — Adjugées à M. Jules Bonte et Bas-Flandre n. 2 à 14 cent de terrain et 7 maisons dont six à usage d'ouvriers, une à usage de cabaret, portant l'enseigne « Aux enfants du Barbier d'Enfer », mise à prix : 5,360. — Le tout adjugée en réunion à M. Boitel pour la somme de 20,150 fr.

La Bassée. — Grande-Place, une maison à usage d'estaminet, adjugée pour la mise-à-prix de 5.000 fr. à Me Boitel.

Wasvin. — Une propriété à usage de moulin à farine, comprenant : 1° un moulin mû par la vapeur à pierres de meules de 1m 20 de diamètre, construit en briques, couvert en pannes et ardoises, à trois étages, avec tout le matériel en dépendant, machine à vapeur, générateur, maison d'habitation, écurie, remise, magasins et tous les immeubles par destination ; 2° un autre moulin à vent construit en briques et à moitié démoli, sis le tout au lieu dit : *Ancienne Briqueterie.* — Mise-à-prix, 5.000 francs, adjugée 14,000 fr. à Me Hoyez.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 4 mars 1896

Coups à ascendant et incendie volontaire

A ESTRÉES

Le 1er novembre dernier, vers sept heures du matin, au cours d'une scène de violence, un sieur Henri Brice, 52 ans, se trouvant en état d'ébriété, saisit brutalement par ses vêtements sa mère, âgée de 85 ans et la poussa si brutalement qu'elle tomba à la renverse sur un tas de fagots. Le vieillard se faisant dans le dos de graves contusions dont elle souffrait longtemps les effets.

Au lieu de relever sa mère qui poussait des cris de détresse, il s'éloigna en ricanant et en disant : « Je te brûlerai ce que tu as. » Quelques heures après, vers midi, il se rendait à Gouy-sous-Bellonne et entra dans le cabaret Merlot. Le, il raconta qu'il avait calbuté sa mère en ajoutant qu'il appelait une vieille g... ajoutant qu'elle avait une meule au chemin de Bellonne et qu'il la brûlerait. La meule en question qui appartenait en réalité à M. Vinchon, fermier du dit lieu, fut, en effet, le soir même, vers 6 heures, entièrement détruite par le feu.

Prévenu de l'incendie par des ouvriers qui passaient, M. Merlot vit, à six cents mètres de lui, la meule qui brûlait ; peu après, il aperçut Brice venant à toute vitesse, dans la direction de la meule, et l'constata que les chaussures de l'accusé étaient couvertes de boue, bien qu'à ce moment la route fut très bonne et très sèche.

Lorsqu'un lui dit que la meule brûlait, Brice refusa formellement d'aller prendre secours ; sans dissimuler la satisfaction qu'il éprouvait, il répondit : « Ca m'est égal, ma mère est une crapaule et une voleuse. » Il ajouta un peu plus tard : « Ils ne savaient pas qu'ils me passeraient par les mains. »

La meule, composée de plus de mille gerbes avoisinant, a été consumée et son propriétaire a éprouvé un préjudice de 400 francs environ.

Brice nie le crime qui lui est reproché et prétend, en contradiction formelle avec les témoins, qu'à l'instant où l'incendie a éclaté, il se trouvait déjà dans le cabaret Merlot.

Les renseignements fournis par l'accusation sont très mauvais ; Brice est noté comme brutal et paresseux ; il s'adonne à la boisson, et en 1895, le tribunal de Douai a dû rendre, à la requête de la femme Brice, un jugement prononçant le divorce entre elle et l'accusé. Depuis cette époque, la conduite de ce dernier ne s'est nullement améliorée et, bientôt, à bout, il était venu demander à sa mère de la recevoir chez elle.

Henri Brice cinq ans de réclusion.

Défenseur, Me Dequad.

Attentats à la pudeur à Pont-Sainte-Maxence, à Flêtre et à Lallaing.

Henri Verstavel, âgé de 23 ans, né à Flêtre (arrondissement de Lille), journalier, actuellement à Lallaing, est inculpé d'attentats à la pudeur.

Verstavel est condamné à cinq ans de réclusion.

Défenseur, Me Ador.

Attentats à la pudeur à Dunkerque

Henri Delanghe, 27 ans, secrétaire, né à Dunkerque, est inculpé d'attentats à la pudeur.

Défenseur, Me D'Hooghe.

Ce jeune homme Delanghe coupable d'attentats à la pudeur et la Cour le condamne à un an de prison, avec sursis.

CONSEIL PRÉCIEUX

En faisant une consommation quotidienne et régulière de l'excellent VIN DE BANYULS-TRILLES on peut braver les temps froids et humides et éviter bien des maladies.

Ce délicieux apéritif, est en effet, préparé avec des vieux vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA.

C'est pour cette raison que le corps médical le recommande à ses malades.

Expéditions directes par caisses de 12 ou 25 litres au prix de fr. 2,50 le litre, pris à Bordeaux contre remboursement. TRILLES et Fils.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Jeudi 5 Mars 1896, Clôture définitive des représentations d'opéra — Burgaux à 7 heures 1[2. Bidoire à 8 heures. — Repos station de Gala au bénéfice de M. Carroul. Ter baryton de Grand-Opéra.

L'immense succès l'opéra le plus populaire fois à Roubaix :

SALAMMBO

Grand opéra en 5 actes et 8 tableaux, d'après le Roman de M. Gustave Flaubert par Camille Du Locle, musique de E. Royer.

Théâtre Deschamps. — Rue Richard Lenoir, direction : Mme veuve Gustave Deschamps. — Jeudi 5 Mars 1896, représentation extraordinaire donnée au bénéfice de M. Couvreur, grand premier comique opérette. — L'immense et dernier succès des théâtres de Paris.

COUSIN-COUSINE

Opérette militaire à grand spectacle en trois actes de MM. Maurice Ordonneau et Henri Héroul, musique de M. Gaston Serpette.

Le spectacle commencera par la première représentation à Roubaix de l'immense succès

Rival pour rire

Comédie en un acte par M. E. Ornet-Dancourt

Concert du Moulin-Rouge, 5, place du Trichon. — Grand succès. — M. R. Lémousin, dans ses imitations et son nouveau répertoire. — Nouveaux débuts. — Soirées tous les dimanches, lundis, jeudis et samedis.

Consommations de ler choix.

PETITE CORRESPONDANCE

M. Lheureux, rue d'Amiens. — *Un lecteur assidu de l'Echo.* Aucun droit ; aucune limite de temps. — *A. Clerc.* : Elle doit la taxe, et ne peut en être déchargée que pour cause d'indigence ; 2° Impossible de vous renseigner sur la disparue demandée — *Un lecteur à Hellemes.* L'h n'est pas aspiré.

Le Facteur.

Etat-Civil de Roubaix

Du 4 Mars 1896

Naissances — Pierre Bonte, rue Pauvrée, 44 — Palmyre Bayart, rue des Fleurs, cour Desrousseaux 23 — Gustave Oure, rue du Brandeleur, cour Flat 13 — Georges Ingale, rue des Longues-Haies, cour Lambert 13 — Marie Deskemaeker, Hôtel-Dieu — Raymond Demeu, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux 2 — Angèle Stichelbaut, rue de la Vigne 126 — Mireille Monard, rue Charles-Quint 42 — Eugène Mahieu, rue du Tilleul, cour Ghastenaine, 3.

Décès — Amédée Haelvoet, 71 ans, rue de Lannoy, fort Desprez 1 — Charles Decock, 55 ans, rue de Tourcoing, cour Joinville, 12 — Esther Michiels, 3 ans 6 mois, rue Fresnoy, 12 — Lucien Bessart, 1 an 8 mois, rue de Sully 31 — Désiré Beauvais, 7 mois, rue Dambenton 84 — Arthur Delville, 2 ans, rue Lacroix, cour Bayart 3 — Lucie Bouchart, 31 ans, rue de la Longue-Chemise 28 — Léontine Demarque, 5 mois, rue des Longues-Haies 282.

Etat-Civil de Tourcoing

du 4 mars

Naissances. — Jean et Pierre Duterte, rue des Trois-Pierres — Jean Renard, rue d'Anvers — Célina Focquenoy, rue de l'Hôtel Jules et Juliennt Vanlerberghe, rue de la Marliere — Paul Masse, rue de Gand — Julienne Becuwe, à la Marliere — Julia Ouvre, rue Saint-Louis — Jeanne Scloser, rue Dehouchy prolongée — Henriette Courcelle, rue d'Anvers.

Décès — Adèle Nivesse, 62 ans, rentière, Blanc-Seau — Marie Delagrange, 8 mois, rue de Gand 26 — Ernest Gossart, 1 an, lisserand, Hôpital-Civil — Théophile Accou, 32 ans, lisserand, Hôpital-Civil — Léonie Vandecasteele, 48 ans, ménagère, rue Lepoutre 11 — Julien Dechêne, 2 mois, rue du Cure-Voisin, 253 — Berthe Michiel, 1 an 8 mois, rue de la Haute-Voie, cour Dumortier 2.

FINANCES

Paris, 4 mars 1896.

C'est surtout l'Italien qui est l'objet des préoccupations du marché. Des rentes, on s'en occupe fort peu.

Le 3 0[0 est à 102.90.

Le 3 1[2 à 106.20.

Le Crédit Foncier cote 660. Ses obligations foncières et communales a lots ont encore de grands progrès à faire pour atteindre les prix auxquels elles ont droit.

Le Comptoir National d'Escompte fait 528.75.

Le Crédit Lyonnais cote 787.

Très ferme tenue de la Société Générale à 717.50 ; elle bénéficie de la hausse de la Robinson Banking qui monte à 182.50, bien impressionnée par l'annonce d'un coupon de 5 francs.

L'obligation Foncière Tunisienne 4 0[0 s'inscrit à 474.50.

L'action Bec Auer consolide son avance à 105.

La Compagnie française de mines d'or et d'exploitation, rue Taitbout, prête les actionnaires financiers de la Jumpers de lui confier leurs pouvoirs pour les représenter à l'assemblée du 14 avril ; ses actions sont tenues à 135.

La part d'intérêt de la Compagnie nationale des mines de Fortes est à 2.

L'action Total Gold Extraction est demandée à 77.50.

La Sotlagoli finit à 28.75.

— On traite l'action de préférence J. Casse et fils à 29.75, l'action ordinaire à 28.25.

Les Chemins français sont en reprise.

BAINS ROUBAISIENS

rue Pierre-Motte

École de Natation à Eau chaude

D'HIVER ET D'ÉTÉ

Dimanche, lundi, mardi, jeudi, samedi : Hommes.
Mercredi, vendredi : Dames.

Entrée **0** fr. **50**, *donnant droit au linge, à la cabine pour se déshabiller, aux salles de vapeur, à la salle de douches, et au bain de natation.*

Bains de Baignoires. Bains à domicile
Douches. Lavabos.
Hydrothérapie complète. Bain Turc.
Massage.

CONSEILS A NOS LECTEURS

ATTENTS DU

HERNIE

M. J. BARBRY, *spécialiste bandagiste diplômé, ex-élève de la Faculté de Médecine de Lille, 11, rue du Bois, Roubaix*, s'est toujours consciencieusement préoccupé depuis six ans d'améliorer le sort des personnes éprouvées par cette dangereuse infirmité. Il est arrivé aujourd'hui à perfectionner son système à un degré tel que toutes les personnes qui se sont confiées à lui, lui adressent journellement des témoignages de leur satisfaction.

De l'avis du corps médical tout entier, il ne suffit pas lorsqu'on est blessé d'acheter un bandage quelconque : c'est un remède souvent pire que le mal. Il faut, pour être assuré d'une bonne contention, s'en rapporter à une main expérimentée, qui puisse appliquer rapidement un appareil approprié et ajusté à chaque cas, permettant à celui qui le porte de vaquer sans gêne à ses occupations et être ainsi promptement sûr de n'éprouver plus de souffrances d'un bandage insuffisant.

Nous le pensons souffrant de hernies ont intérêt à consulter M. J. Barbry, qui a consacré ses efforts pour composer des appareils sans ressort dans les reins, offrant toutes les garanties : « récompenses à toutes les expositions, approbation de tous les médecins, ceux-ci permettant aux herniaux qui les portent d'être assurés contre toute espèce d'accident, plus facilement que par l'opération toujours dangereuse qui empêche pas la récidive de la hernie.

Tout malade, sortant du cabinet de M. J. Barbry, est prêt, au bout d'un temps déterminé, de venir lui rendre compte du résultat obtenu, afin qu'il puisse modifier au moment de la partie contention des cas qui lui ont été soumis.

Eviter toute confusion. — Bien s'adresser à **M. J. BARBRY, 11, rue du Bois, 11, Roubaix.**

Fermé dimanches et fêtes à midi précis. 2437

BONS PANAMA

LOTS de CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change